

CHAMPDENIERS

Jean-Pierre Rimbeau reconduit

Jean-Pierre Rimbeau, maire d'Ardin et président sortant de Val de Gâtine, est reconduit dans ses fonctions au sein de la de la communauté de communes.

Il n'aura suffi que d'un seul tour à Jean-Pierre Rimbeau, actuel maire d'Ardin et président sortant de la communauté de communes Val de Gâtine, pour être reconduit dans ses fonctions, par 36 voix sur 45 votants.

Les 46 délégués communautaires de la nouvelle Communauté de communes Val de Gâtine (CCVG) étaient réunis jeudi soir, 16 juillet, à la salle des fêtes de Champdeniers, pour élire leur nouveau président et leur nouveau bureau d'exécutif.

Après l'installation de la nouvelle assemblée par le doyen d'âge, Michel Berthod, maire de Xaintray, il est procédé à l'élection du président.

En préambule, Jean-Pierre Rimbeau, seul candidat à la présidence, a présenté son programme et ses motivations pour conduire à nouveau les destinées de ce territoire.

Le vote à bulletins secrets s'est conclu dès le premier tour, sans réelle surprise en faveur de Jean-Pierre Rimbeau, élu par 36 voix et 9 blancs sur 45 votants.

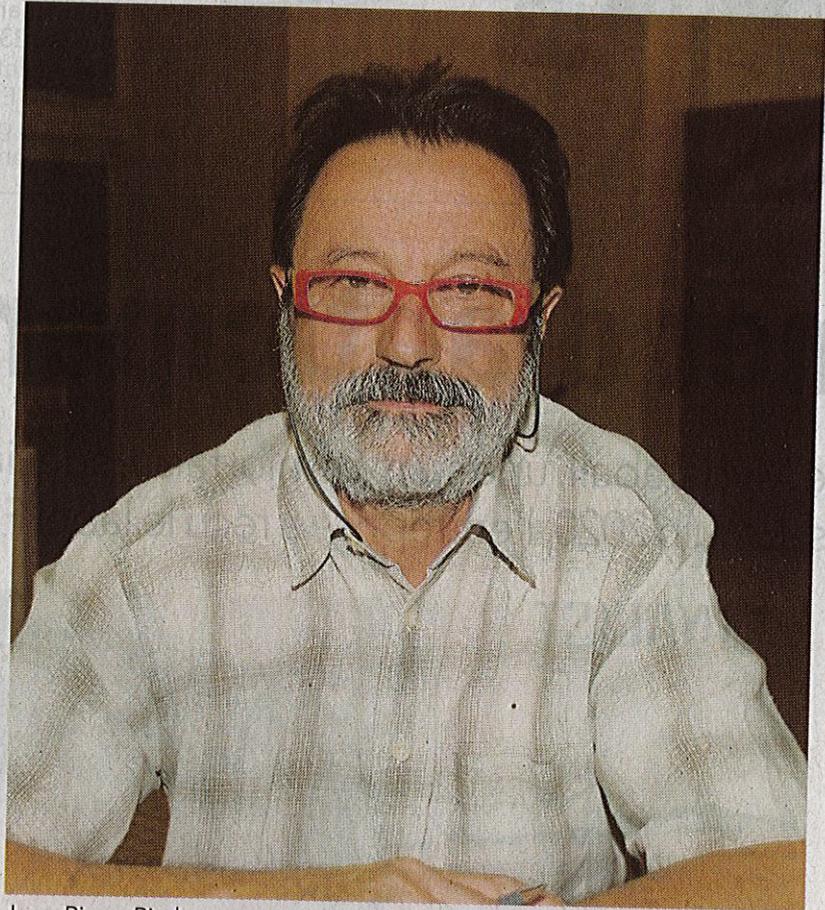
Un bureau de huit vice-présidents

Sur proposition de Jean-Pierre Rimbeau, le nombre de vice-présidents est fixé à huit. Sont élus :

Première vice-présidente (économie) : Francine Chausseray, maire de Beaulieu-sous-Parthenay, avec 37 voix ; Thierry Lemaitre, maire de Sainte-Ouenne, également candidat au poste, ayant obtenu 8 voix.

Deuxième vice-président (enfance et jeunesse) : Danielle Taverneau, maire de Coulonges-sur-l'Autize avec 39 voix, 5 blancs et 1 nul.

Troisième vice-président (ressources humaines et gestion du personnel) : Pascal Olivier, maire de Saint-Marc-la-Lande, avec 29 voix et 16 blancs.



Jean-Pierre Rimbeau a retrouvé, sans difficulté, son fauteuil de président de la communauté de communes Val de Gâtine.

Quatrième vice-président (aide à la personne) : Jacques Fradin, maire de Mazière-en-Gâtine, avec 38 voix et 7 blancs. Cinquième vice-présidente (ordures ménagères et Sictom) : Corinne Micou, maire de Faye-sur-Ardin, avec 37 voix et 7 blancs, et une voix pour Denis Onillon, ce dernier n'ayant pas fait acte de candidature. Sixième vice-président (voirie et bâtiments) : Philippe Jeannot, maire de Surin, avec 36 voix et 8 blancs, et une voix pour Denis Onillon, ce dernier n'ayant pas fait acte de candidature.

Septième vice-président (transition écologique et aménagement du territoire) : Yves Attou, maire de Saint-Christophe-sur-Roc, avec 24 voix ; Guillaume Dumoulin, conseiller municipal de Champdeniers, également candidat ayant obtenu 13 voix, 7 blancs et 1 nul.

Huitième vice-présidente (communication et tourisme) : Magalie Sauze, deuxième adjointe de Champdeniers, avec 24 voix ; Yohann Baranger, maire de Saint-Pardoux-Soutiers, également candidat, ayant obtenu 19 voix et 2 blancs.

« Poursuivre ce que nous avons commencé »

À la tête de l'EPCI depuis trois ans et demi, Jean-Pierre Rimbeau, le maire d'Ardin, était le seul candidat à sa succession.

« J'ai décidé de me présenter à la présidence de la communauté de communes pour plusieurs raisons » explique Jean-Pierre Rimbeau, réélu à la présidence de la communauté de communes Val de Gâtine.

« D'abord, je souhaite poursuivre ce que nous avons commencé ensemble. Il nous a fallu construire une nouvelle identité, apprendre à se connaître, à travailler ensemble. Ce travail j'ai essayé de le mener chaque jour à bien. Il y a eu sans doute quelques ratés mais globalement je suis heureux du chemin parcouru. Nous n'avons pas seulement appris à nous connaître ; nous avons aussi agi, construit, réorganisé, unifié ce qui devait l'être. Il faut poursuivre la réalisation des équipements structurants engagés.

« Je pense qu'il nous faut encore consolider notre groupe, d'autant que

plus de la moitié des délégués a été renouvelée avec les dernières élections, et agir dans le respect de chacun. Une nouvelle mandature ne peut pas se construire sur les seules idées d'un président, elle doit se bâtir avec les élus communautaires. Dès le mois de septembre, je proposerai d'organiser un séminaire pour écrire ensemble un projet de territoire pour les six années à venir. L'occasion de présenter un bilan des années écoulées et de l'état des finances, de s'approprier les compétences, de s'interroger sur leur évolution et d'inscrire les idées nouvelles. »

Renforcer les commissions

« Enfin, je veux porter l'accent sur l'accompagnement du développement économique du territoire dans le respect de l'environnement et du cadre de vie. Pour ce faire, en termes de gouvernance : je souhaite réunir régulièrement la conférence des maires pour les associer pleinement aux choix de la communauté de commu-

nes et donner toute sa place à l'échelon communal. Je souhaite également avoir recours au vote à bulletin secret sur tous les dossiers importants. Je veux renforcer les commissions pour permettre à tous les élus d'apporter leur talent et leurs compétences ».

Un bureau resserré

« Pour conduire l'action au quotidien je souhaite m'appuyer sur un bureau resserré. Je veux m'appuyer sur des compétences : la bonne personne à la bonne fonction, des personnes disponibles. Je compte m'appuyer sur un collectif dynamique et solidaire. Un président doit affirmer la place de la communauté au sein des instances supra-communautaires : le Pays de Gâtine avec son projet de PNR, le G8 qui est le regroupement des présidents d'intercommunalités des Deux-Sèvres, le pôle métropolitain Centre-Atlantique dont nous sommes membres, sans parler des différents grands syndicats dans lesquels le président représente la collectivité », conclut Jean-Pierre Rimbeau.



Jean-Pierre Rimbeau, président de la communauté de communes Val de Gâtine, entouré de ses huit vice-présidents.

À SAVOIR Vote des indemnités

Sur proposition du président, l'assemblée valide le montant des indemnités de fonction des élus comme suit : à 61 % pour le président, sachant que le taux maximal est 67,50 % pour une indemnité brute maximale de 2 625,35 € par mois, et à 22 % pour les vice-présidents, sachant que le taux maximal est de 24,73 %, pour une indemnité brute maximale de 961,85 € par mois.

JDSX06

partie 2